

Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrée

Guide du demandeur

> Mise en contexte

Malgré une reprise des activités au cours de la dernière année, plusieurs organisations en loisir et en sport subissent encore les contrecoups de la pandémie qui a secoué le monde depuis 2020. Pour certaines d'entre elles, la relance se fait dans un contexte différent, qui nécessite la mise en œuvre d'actions spécifiques pour assurer la poursuite des activités.

Le *Programme de relance en loisir et en sport de l'Estrée* est divisé en axes d'intervention. Ils sont ciblés par un plan d'action, mettant en œuvre le fonds de relance en Estrée, jusqu'en 2025. Voici quelques lignes directrices incluant des exemples d'actions :

Ressources humaines et bénévolat

- Renforcer l'expertise qui se perd, notamment, en raison du roulement de personnel et des départs à la retraite, par la mise en place de mentorat et d'accompagnement des ressources humaines de l'organisation.
- Procéder à la révision de la structure organisationnelle de l'organisation.
- Encourager la rétention et l'attraction en déployant des outils de promotion hors région afin de positionner l'Estrée comme lieu privilégié de travail en loisir et en sport.
- Développer et mettre en œuvre un plan de formation des bénévoles et des employés.

Équipements, infrastructures et programmation

- Accroître l'accès aux services et aux activités malgré l'inflation (ex. : réduction des coûts d'inscription des participants).
- Procéder à la réfection de sites de pratique, notamment en plein air, qui ont été mis à rude épreuve pendant la pandémie.
- Organiser un événement de type portes ouvertes pour les nouveaux membres.

Communication et promotion

- Développer un plan de communication.
- Procéder à l'embauche de ressources professionnelles pour raviver l'image de marque de l'organisation.

Concertation et mobilisation

- Développer un plan de relance, un plan d'action ou une planification stratégique pour redémarrer pleinement les activités de l'organisme.
- Procéder à l'embauche d'une ressource professionnelle pour favoriser les réflexions collectives.

Gouvernance, gestion et financement

- Développer et/ou financer des programmes de formations spécialisées et des ateliers pratiques sur la gouvernance, les actes légaux, les responsabilités et les protocoles d'entente.

> Organisations admissibles

Les organismes, municipalités, MRC et établissements scolaires membres du Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

*Seules les organisations en règle avec le CSLE lors des précédentes demandes seront admissibles. De plus, pour que le projet soit reçu, la demande devra **sans faute** être accompagnée du tableau du plan d'action et du budget prévisionnel, ainsi que de trois lettres de partenaires, s'il y a lieu.

> Objectifs du programme

- Soutenir un grand nombre de personnes, d'organisations et de milieux dans la relance des activités
- Mettre en place des projets et des plans d'action durables, concertés et pérennes pour contrer les problématiques vécues pendant et après la pandémie
- Permettre d'élaborer des initiatives structurantes et novatrices qui démontrent clairement la diminution des effets de la pandémie

> Dépenses admissibles

Excluant les taxes, **toutes les dépenses sont acceptées**, à condition qu'elles soient directement liées à la réalisation de votre projet de relance. Vous devrez en démontrer l'impact dans votre formulaire de projet.

> Documents exigés avec le formulaire

- Tableau du plan d'action
- Tableau du budget prévisionnel
- Pour les **projets concertés uniquement** : au moins trois lettres d'engagement des partenaires du projet
- Résolution du conseil d'administration ou du conseil municipal

> Périodes de dépôt et dates limites

1 Automne 2023

Période de dépôt :

Du 27 septembre au 17 novembre 2023

Analyse des projets :

Du 20 novembre au 8 décembre 2023

Réponse du CSLE :

Semaine du 18 décembre 2023

Signature des conventions :

Janvier 2024

2 Hiver-printemps 2024

Période de dépôt :

Du 5 mars au 12 avril 2024

Analyse des projets :

Du 16 avril au 3 mai 2024

Réception des réponses :

Semaine du 21 mai 2024

Signature des conventions :

Juin 2024

> Détails du soutien financier

- Les membres ne peuvent déposer qu'un seul projet individuel, mais peuvent être partenaires d'un projet concerté (ex. : regroupement de trois municipalités) à condition qu'il s'agisse de deux projets distincts.
- Afin de contribuer à l'aspect structurant et durable des projets, ceux-ci peuvent se prolonger sur deux ans.
- Pour les projets individuels, l'aide financière représentera un maximum de 10 000 \$. Une entente sera signée entre les parties lors de l'acceptation du projet.
- Pour les projets concertés, l'aide financière représentera un maximum de 30 000 \$. Une entente sera signée entre les parties lors de l'acceptation du projet.
- L'enveloppe totale pour cet appel de projets est de 320 000 \$.

> Modalités de versement

1^{er} versement

60 % lors de l'acceptation du projet

2^e versement

20 % suite à la réception du bilan de mi-parcours

3^e versement

20 % suite à la réception du bilan final du projet

> Analyse, critères et pondération des projets

Les pointages suivants correspondent aux critères de la grille qui sera utilisée par le comité d'analyse pour évaluer les projets.

30 points

- Le projet doit répondre directement aux **problématiques liées à la pandémie** : le demandeur démontre les problématiques rencontrées en lien avec la reprise d'activités régulières et les besoins de l'organisation.

30 points

- La **description du projet** explique clairement les solutions qui seront mises en place pour contrer les problématiques vécues.
- **Rayonnement et impact** : le projet a des répercussions positives puisqu'il répond à un problème particulier ou à un besoin spécifique à court, moyen ou long terme.
- **Mobilisation et concertation du milieu** : le projet rassemble, implique et dynamise les énergies d'un réseau pour bien identifier les besoins et les ressources disponibles pour le mettre en place.

10 points

- **Partenariats** : l'organisation fait appel aux partenaires municipaux, institutionnels, communautaires, corporatifs ou à une clientèle spécifique pour contribuer à la réalisation du projet et démontre clairement l'implication de ces derniers.

10 points

- **L'innovation ou l'originalité** (aspect « coup de cœur » du projet) : le projet démontre de la créativité, de la nouveauté dans l'offre, ou dans les façons de faire.
- **Autres retombées dans le milieu** : le demandeur démontre les aspects positifs que le projet aura dans son milieu ou auprès d'autres organisations.

10 points

- **Planification des actions** : le demandeur a présenté un plan d'action et un échéancier réaliste.

10 points

- **Planification financière** : le budget présenté démontre bien la réalisation du plan d'action.

Le comité d'analyse peut refuser une demande d'aide financière si :

- Le demandeur ne respecte pas la date de dépôt;
- Le formulaire envoyé est incomplet;
- Les documents exigés ne sont pas déposés lors de l'envoi du formulaire. *

*Remise de la résolution : si la date de dépôt précède la rencontre de votre conseil municipal ou d'administration, merci de nous en aviser en ajoutant une note dans le formulaire, à la question prévue à cet effet, avec la date prévue de la rencontre du conseil.

> Remise des bilans

1

Bilan de mi-parcours exigé afin de recevoir le 2^e versement

Ce dernier devra contenir les informations suivantes :

- Avancement des travaux
- Échéancier détaillé
- Révision budgétaire à jour
- Ajustement(s) nécessaire(s) au projet en lien avec la description
- Enjeux influençant la poursuite du projet

2

Bilan trois mois après la réalisation du projet

Le formulaire pour ce bilan sera envoyé par courriel lors de la signature de l'entente. Voici un résumé des informations qui vous seront demandées :

- Description des retombées positives observées
- Bilan financier
- Nombre de partenaires et de participants
- Bénéfices du projet et suites prévues
- Le projet vécu s'est-il déroulé comme prévu dans l'échéancier et la planification?
- Explication des modifications apportées.